

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

**Décision du 13 février 2012 portant modification de la composition du comité d'orientation
de l'Agence française pour l'information multimodale et la billettique (AFIMB)**

NOR : DEVT1200525S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,
Vu l'arrêté du 26 juillet 2010 relatif à la création de l'Agence française pour l'information multi-
modale et la billettique, notamment son article 5 ;
Vu la décision du 23 décembre 2010 portant création du comité d'orientation de l'agence,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité d'orientation de l'Agence française pour l'information multi-
modale et la billettique :

Représentant du groupement des autorités responsables des transports

Suppléant

M. Benoît CHAUVIN, en remplacement de M. Reginald BABIN.

Représentant de l'Assemblée des départements de France

Titulaire

M. François FERRIEUX

Représentant de l'Union des transports publics et ferroviaires

Titulaire

Mme Frédérique VILLE.

Suppléant

M. Xavier HUBERT.

Représentant de la direction des services de transport

Titulaire

M. Thierry GUIMBAUD, en remplacement de M. Patrick VIEU.

Suppléant

Mme Marina LAGUNE, en remplacement de M. Jean-Luc JORDAN.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 13 février 2012.

*Le directeur général des infrastructures,
des transports et de la mer,*

D. BURSAUX